



ANNEXE 5 : Règlement de fonctionnement et le Livret d'accueil de l'Etablissement précisant ses modalités et date d'élaboration.

L'ensemble du personnel de l'Etablissement est à votre disposition afin de rendre votre séjour le plus agréable possible.

Ce règlement de fonctionnement fixe et définit les modalités de la vie collective au sein de l'Etablissement. Il est remis au Résident afin de faciliter ses relations dans l'Etablissement et lui permettre, ainsi qu'à ses proches, de mieux connaître sa maison de retraite.

Pour sa sécurité, son confort, sa tranquillité et sa santé, ainsi que ceux de tous les autres résidents, un certain nombre de devoirs et de recommandations sont à respecter.

Le Résident ou son Représentant Légal déclare avoir pris connaissance de ce règlement de fonctionnement et le livret d'accueil, en avoir reçu un exemplaire et l'accepter.

Fait à Bourg-Saint-Andéol, le

<p>Pour l'établissement</p>	<p>Le Résident Précédé de la mention « Lu et Approuvé »</p>
------------------------------------	--